

BBT

JWo / L10 / 070614

Evaluation globale
Validation des acquis
Etape 2

C O N C E P T D É T A I L L É

OFFT

Madame Susanna Mühlethaler
Effingerstrasse 27
3003 Berne
Tél. 031 324 90 41
susanna.muehlethaler@bbt.admin.ch

KEK-CDC Consultants
Jean-Pierre Wolf
Claude Evelyn Wilhelm
Johannes Zuberbühler

Bienne, le 14 juin 2007

SOMMAIRE

1	Avant-propos	1
2	Conception de l'évaluation, objectifs et acteurs intéressés.....	3
2.1	Conception de l'évaluation	3
2.2	Objectifs et questions	4
2.3	Acteurs intéressés par l'évaluation globale	5
3	Objet et prestations.....	7
3.1	Objet de l'ég-2	7
3.2	Prestations et produits de l'ég-2	10
4	Méthodologie	11
4.1	Instrument (modèle de base).....	11
4.2	Processus de l'ég-2	12
5	Calendrier et planification des activités	13
5.1	Calendrier	13
5.2	Plan des activités.....	13
6	Organisation	16
6.1	Réalisation.....	16
6.2	Accompagnement.....	16
7	Rapports	17

ANNEXES au concept détaillé

Annexe 1 MÉTHODE d'évaluation des *procédures de validation des acquis*

Annexe 2 Check-list « Exigences en matière de procédure »

1 Avant-propos

La première étape de l'évaluation globale, l'ég-1, a été réalisée entre octobre 2005 et février 2006. Six différentes approches de la validation des acquis ont été examinées dans ce cadre. A l'époque, le cadre national de référence n'existe pas encore et l'ég-1 a permis d'apporter une contribution à sa conception en présentant et en évaluant les approches.¹ Le guide national est aujourd'hui disponible. La deuxième étape de l'évaluation globale, l'ég-2, répond par conséquent à de nouvelles questions : Quel usage les cantons et les regroupements régionaux font-ils du guide pour les projets et les dispositifs ? Peut-il être utilisé à l'échelle de toute la Suisse pour la mise en œuvre des procédures de validation des acquis et, cas échéant, en quoi devrait-il être adapté à la fin de la phase d'essai en 2009 ?

Le présent concept détaillé répond aux besoins exprimés par l'OFFT de disposer d'une présentation détaillée pour effectuer l'évaluation globale ég-2. Il reprend les indications contenues dans l'appel d'offre pour l'évaluation et portant sur le déroulement du mandat, les précise et tient compte également des derniers développements du projet national de validation des acquis et des développements dans les cantons. Le concept détaillé s'appuie sur la version actuelle de mai 2007 du guide national, ainsi que sur d'autres réflexions conceptuelles élaborées sur la base des constats faits jusqu'à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions légales par les cantons et les associations.

Les auteurs partent du principe que les personnes intéressées ont pris connaissance des documents de base rédigés jusqu'ici sur l'évaluation globale. Le présent concept détaillé destiné à l'ég-2 présente les aspects qui, à l'heure actuelle, doivent être précisés pour pouvoir mettre en œuvre l'évaluation à partir de mai 2007 :

- mandat de l'OFFT avec questions spécifiques
- méthodologie
- calendrier et planification des activités (avril 2007 à décembre 2008)
- organisation du travail

Au cours d'entretiens réalisés avec le groupe de coordination du projet national, les auteurs se sont également penchés sur la *portée* et les *limites* de l'ég-2. Trois précisions s'imposent à ce sujet. Premièrement, l'ég-2 n'est pas destinée à évaluer le projet national de validation

¹ cf. KEK-CDC Consultants, Evaluation globale « Validation des acquis » – Evaluation de six autres procédures de qualification, Bienne, 21.2.2006 (rapport final, matériaux, résumé) sur <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00404/00525/index.html?lang=de>

des acquis. Ce n'est pas le mandat qui lui a été attribué. Deuxièmement, l'ég-2 n'a pas non plus pour objectif l'*évaluation de l'impact*. Elle s'interroge néanmoins sur les répercussions de la validation des acquis, notamment sur le marché de l'emploi, en matière de demande des entreprises ou d'opportunités d'emploi pour les personnes ayant passé par d'autres procédures de qualification. Des questions y relatives sont explicitement prévues dans le modèle d'évaluation de l'ég-2. Il faut cependant tenir compte de certaines limites. Si elles s'avèrent pertinentes et utiles pour le développement de la politique, les questions sur l'impact nécessitent en règle générale une perspective à plus long terme et exigent un nombre assez important de cas observés ainsi qu'une méthodologie fiable. Si ces conditions ne sont pas remplies, les remarques concernant l'impact ne sont que de faible portée. Troisièmement, l'ég-2 permettra de se prononcer sur la *durabilité* des procédures évaluées. Elle peut ainsi apporter des informations qui permettront de déterminer si, après 2009, d'autres procédures de qualification sont susceptibles de connaître un haut degré d'acceptation et si elles ont un avenir. Néanmoins, répondre à cette question en fournissant une réponse de fond et en apportant une conclusion définitive dépasserait l'objectif de l'ég-2.

2 Conception de l'évaluation, objectifs et acteurs intéressés

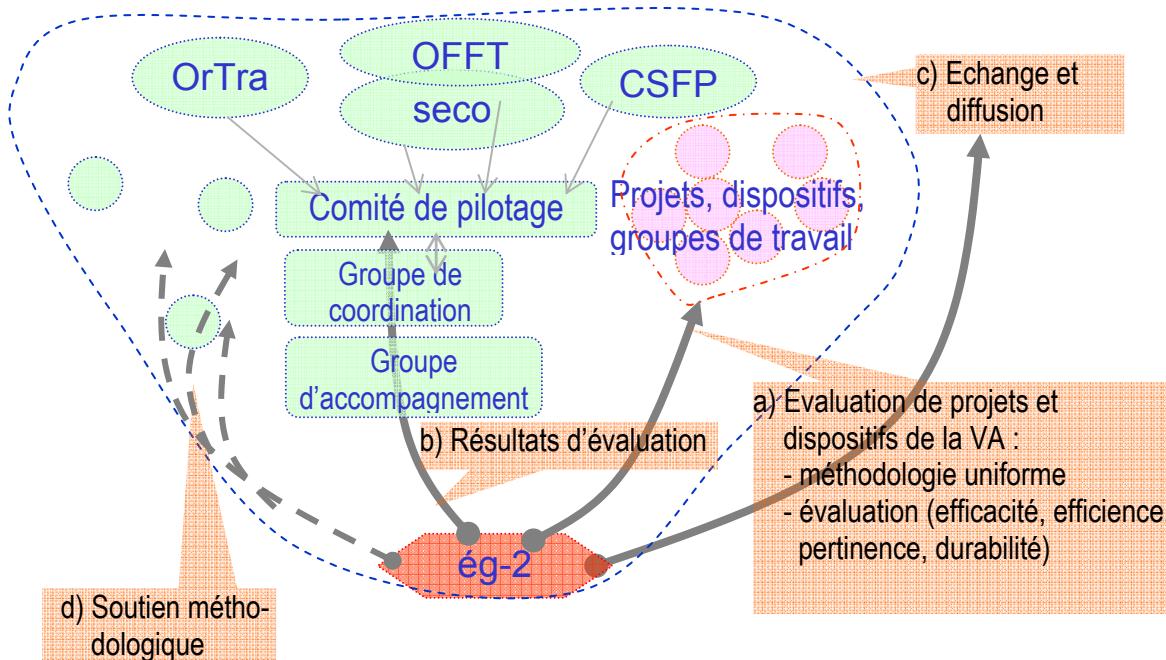
2.1 Conception de l'évaluation

L'évaluation globale 2 (ég-2) s'entend comme un élément du système dynamique du projet national « Validation des acquis » (= VA), dans lequel les acteurs impliqués jusqu'ici ou de nouveaux acteurs planifient et mettent en œuvre des *procédures de validation des acquis* ou développent certains aspects de telles procédures ou encore assument des fonctions de contrôle. L'ég-2 constitue un élément décisif dans le système de développement de la qualité du projet national « Validation des acquis ». S'appuyant sur le guide national « Validation des acquis », l'ég-2 développe et met à disposition des projets et des dispositifs de validation des acquis une méthode d'évaluation pouvant également servir à d'autres acteurs intéressés du système de formation professionnelle.

L'ensemble des acteurs impliqués et concernés évolue constamment. Outre les cantons et différentes associations, la FSEA et l'Association Economie familiale suisse qui ont développé des procédures pionnières en partie de leur propre initiative, de nouveaux acteurs sont actuellement engagés sur la scène de la validation des acquis. Des groupes de travail intercantonaux ainsi que des instances de Suisse romande et de Suisse centrale harmonisent leurs démarches et élaborent ensemble ou proposent d'ores et déjà des offres communes. Huit organisations du monde du travail (OrTra) ont pour tâches, sous la direction de l'OFFT, de concevoir des profils de qualification au-delà des frontières linguistiques et des particularités cantonales, chacune pour un métier précis. Ces nouveaux acteurs modifient la dynamique du système VA, au départ fortement influencé par des initiatives cantonales et les groupements professionnels intéressés – Valida, CH-Q, ARRA, etc. L'ég-2 est un partenaire de ces nouveaux acteurs, dans la mesure où elle vise à mettre à disposition de ces derniers des expériences déjà réalisées, *sous forme « lessons learned », « good practices »*. L'évaluation fournit au projet national des indications sur l'utilité du guide national, ainsi que sur les adaptations et mesures d'accompagnement nécessaires. L'évaluation mesure le rapport que les acteurs entretiennent avec le guide national et décrit les expériences faites dans ce cadre. Son rôle n'est pas d'implanter le guide, ni de contrôler dans quelle mesure les acteurs décentralisés du système VA respectent les exigences qui y sont prescrites. L'ég-2 revêt un caractère formatif et promeut l'aspect d'apprentissage au sein du système VA. Elle vise à comparer des procédures et à encourager l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs du système VA.

L'ég-2 transmet les résultats de l'évaluation au groupe de coordination qui les rapporte ensuite au comité de pilotage.

Représentation schématique de l'ég-2 dans le contexte VA



2.2 Objectifs et questions

L'ég-2 poursuit les objectifs suivants :

- Aperçu** : L'évaluation offre un aperçu de l'usage que font les acteurs impliqués du guide national lors du développement de procédures de validation des acquis et de l'expérience acquise en travaillant avec le guide ;

Questions : Comment se présente la mise en œuvre du guide national dans les cantons et les organisations du monde du travail ? Qu'est-ce qui fonctionne bien ou moins bien ? Les responsabilités et les rôles décrits dans le guide national sont-ils bien clairs pour les acteurs ? Quels problèmes les acteurs rencontrent-ils au cours de la mise en œuvre ? Quels soutiens supplémentaires seraient nécessaires aux partenaires chargés de la mise en œuvre ? Quels rapports les projets et les dispositifs entretiennent-ils avec les « petits métiers », c'est-à-dire avec ceux qui ne demandent d'autres procédures de qualification (aPQ) que dans des cas isolés ou avec ceux dont les associations professionnelles ne sont que peu structurées ?

- Comparaison** : L'évaluation compare les procédures sur la base des critères suivants : adéquation, efficacité, efficience, pertinence et durabilité ;

Questions : Comment évaluer les procédures développées en matière d'adéquation, efficacité, efficience, pertinence et durabilité ? Quelles structures de coûts peut-on identifier ?

3. **Good practices, lessons learned :** L'évaluation permet d'identifier les bonnes pratiques et expériences dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures de validation ;

Questions : Quelles expériences transférables peuvent être identifiées dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures de validation ? Comment faire profiter le plus directement possible les acteurs impliqués des résultats de l'évaluation ? Quelles recommandations peut-on faire au sujet du guide national suite aux problèmes identifiés ou aux constats positifs ?

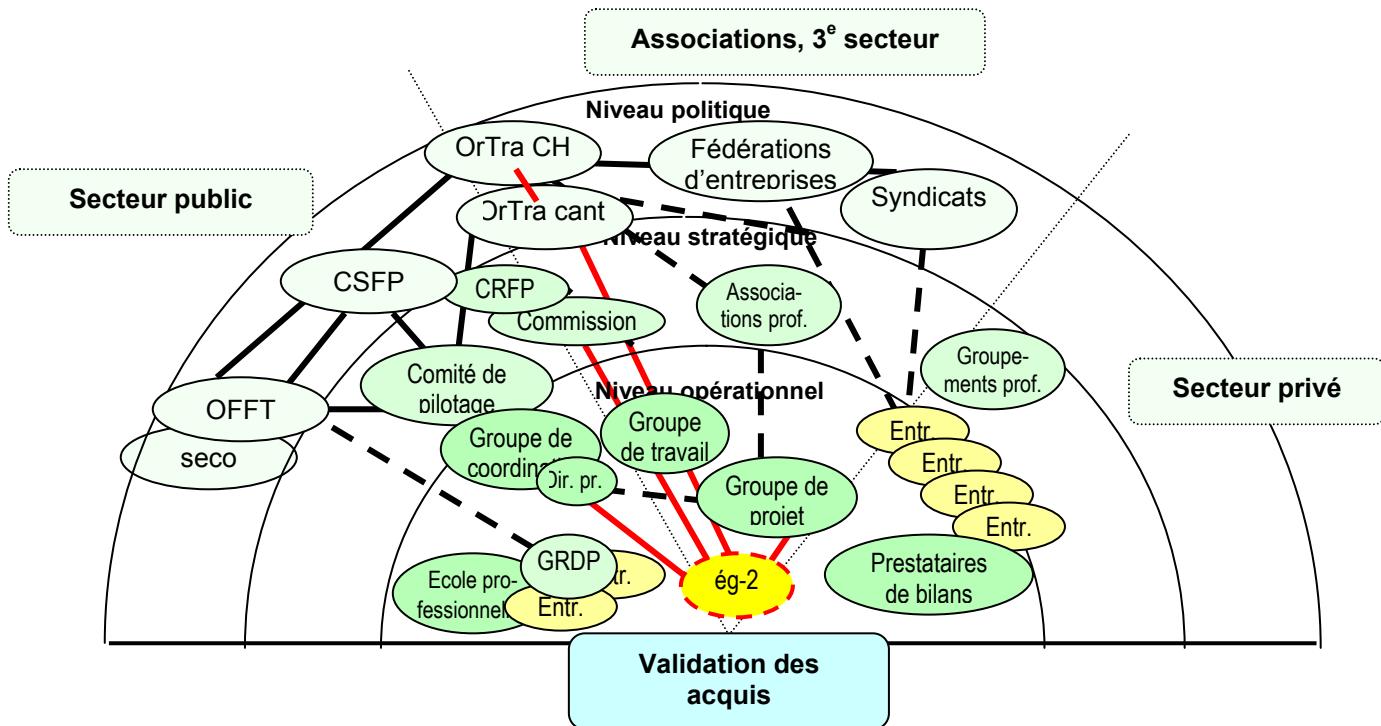
La société KEK-CDC Consultants mandatée pour la réalisation de l'ég-2 conseille en outre les responsables locaux pour leurs propres évaluations et promeut ainsi l'application de critères et d'indicateurs uniformes. Elle renforce ainsi l'activité d'(auto)évaluation des partenaires chargés de la mise en œuvre, favorise la mise en réseau et le transfert du savoir et apporte son soutien à l'extension d'une conception commune de l'évaluation.

Les questions s'appliquent à toutes les procédures évaluées. En raison des différents stades de développement des procédures et des résultats déjà ou pas encore disponibles au niveau des procédures, les questions n'ont cependant pas toutes la même priorité. Les aspects des différentes procédures particulièrement intéressants pour l'ég-2 sont présentés au point « 3.1 Objet de l'ég-2 ».

2.3 Acteurs intéressés par l'évaluation globale

Chaque projet VA et dispositif se construit sur de nombreux liens internes et externes avec des acteurs du domaine public, semi-public et privé (offices de la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, les écoles professionnelles, associations et groupements professionnels, syndicats et fondations, etc.) tant au niveau cantonal qu'au niveau national et avec le projet VA national. L'organisation faîtière du monde du travail du domaine social par exemple, un acteur clé pour le développement de la procédure de validation d'accompagnant(e) socio-éducatif(ve), compte 14 membres. Certains d'entre eux sont à leur tour des associations et groupements avec leurs propres membres. La conférence des directeurs sociaux cantonaux est également membre de l'OrTra du domaine social. Il semble évident que la qualité des résultats de ces projets dépend essentiellement de la qualité de la coopération entre acteurs. C'est la raison pour laquelle l'ég-2 s'intéresse particulièrement aux formes de coopération et à la collaboration entre ces acteurs.

La représentation graphique suivante illustre les liens existant entre les acteurs.



Parmi les acteurs intéressés par l'ég-2, on trouve notamment :

- les responsables des procédures cantonales et des coordinations intercantionales présentés au point 3.1 (responsables de projets, représentant(e)s des cantons, représentant(e)s des organisations du monde du travail, membres des commissions de projets, membres des groupes de pilotage, expert(e)s) ;
- les organisations nationales du monde du travail chargées des qualifications retenues. Le rapport entre les structures fédératives et nationales représentées dans le cas des OrTra une source classique de potentiel conflictuel et doit par conséquent faire l'objet d'une harmonisation, notamment sur le plan de la coopération au-delà des frontières linguistiques. L'ég-2 se penche sur cette question pour trois OrTra impliquées dans l'évaluation ;
- les organes du projet « Validation des acquis » : le groupe d'accompagnement comme premier partenaire, le groupe de coordination et le comité de pilotage.

3 Objet et prestations

3.1 Objet de l'ég-2

L'ég-2 a pour objectif d'intégrer dans l'évaluation les procédures et les activités des acteurs destinées à l'élaboration de procédures et énumérées ci-dessous. Cette sélection repose sur les informations qui portent sur les activités en cours dans les cantons et les associations telles qu'à la disposition des évaluateurs mi-mai 2007.

- Canton du Valais, dispositif Val-Form. Le dispositif a fait l'objet de la première évaluation globale. Au cours de cette évaluation, le projet a introduit sa propre procédure d'évaluation. L'ég-2 s'intéresse à présent aux constats faits avec la méthode d'évaluation introduite dans le cadre du dispositif Val-Form. Etait-il efficace ? Qu'est-ce qui ne l'était pas ? Existe-t-il de bonnes pratiques susceptibles d'être utiles à d'autres acteurs et à l'ég-2 ? Un des champs d'observation de l'ég-2 s'étend à l'expérience vécue dans le cadre de la collaboration des partenaires cantonaux de la formation professionnelle et l'OrTra nationale (par exemple pour le métier de maçon).
- Canton de Genève, Qualifications +. Le dispositif a fait l'objet de la première évaluation globale. Il dispose d'un système de reporting institutionnalisé. Dans ce cas précis, la question des impacts de la procédure peut être parfaitement étudiée étant donné que plus de mille candidat(e)s ont déjà suivi la procédure. L'ég-2 se concentre notamment sur les deux aspects suivants : (a) monitoring et (b) réponse aux exigences politiques visant à prouver l'impact de l'action.
- L'élaboration de démarches communes et le travail de coordination de la Commission de la CRFP (Conférence romande de la formation professionnelle). L'objectif est de permettre à des personnes domiciliées dans un canton ne proposant pas de procédure adéquate de participer à des procédures de validation dans un autre canton. La commission travaille sur plusieurs sujets centraux à approfondir sur la base d'une perspective régionale. Elle recense les besoins en validation dans les cantons (personnes ; nouvelles professions) et travaille sur les questions relatives aux coûts et à la répartition des coûts dans le cadre de la collaboration intercantionale, à l'usage commun de l'offre existant dans les cantons, à la préparation coordonnée des expert(e)s, à la culture générale ainsi qu'à celles relatives aux offres de compléments de formation. L'ég-2 s'intéresse aussi bien aux résultats qu'à l'élaboration de la collaboration cantonale.

- La procédure développée sur mandat de la CSFP (Conférence suisse des offices cantonaux de formation professionnelle) développe des procédures de formation de rattrapage d'assistant(e)s en soins et santé communautaire (chef de projet Beat Wenger). La procédure a été reconnue provisoirement par l'OFFT et l'OrTra santé a donné son accord à l'application de la procédure à un groupe de 60 personnes. La CSFP poursuit d'autres projets : formation de rattrapage de gestionnaire en intendance (Sursee, École d'économie familiale) et formation de rattrapage d'assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif. L'ég-2 espère pouvoir tirer de l'observation de la procédure de la CSFP et de la procédure de validation des assistant(e)s en soins et santé communautaire du canton de Zurich (cf. ci-dessous) un enseignement utile pouvant profiter à la conception harmonisée des procédures à l'échelle régionale.
- Canton de Zurich, projet REBEGE – procédure de validation d'assistant(e)s en soins et santé communautaire : Elle sera définitivement introduite en automne 2007 (décision de la direction de la formation ZH). Le projet pilote « Procédure d'équivalence assistant(e)s en soins et santé communautaire » a été approuvé par l'OFFT sous conditions et a fait l'objet d'une évaluation externe. Une révision sur la base des résultats de l'évaluation externe, des prescriptions de l'OFFT et de l'OrTra santé est actuellement en cours. La responsable du projet (Susanne Hardmeier) communiquera début juillet les suites à donner à la procédure. L'intérêt est d'identifier les résultats de l'évaluation susceptibles d'être généralisés et les effets synergiques possibles avec la procédure CSFP (cf. ci-dessus) et le projet prévu dans le canton de Berne (cf. ci-dessous).
- Canton de Berne, différents projets en cours d'élaboration (cheffe de projet : Margrit Dünz). (a) Un avant-projet sur le point d'être finalisé en précise les fonctions, la répartition des rôles, l'organisation, les coûts/le financement et les instruments ; (b) une procédure développée en collaboration avec l'Office paritaire de formation professionnelle (OPF) pour les métiers graphiques et le canton de Berne se trouve en phase préparatoire. Une demande de cofinancement adressée à l'OFFT est en cours. Les métiers graphiques ont l'intérêt de ne pas faire partie des huit métiers sélectionnés par l'OFFT. Il est donc nécessaire de coopérer à l'échelle intercantionale étant donné qu'il n'existe en Suisse que quatre écoles professionnelles. BE pense que les observations spécifiques faites dans ce cadre peuvent profiter à d'autres cantons. (c) Assistant(e) en soins et santé communautaire : à ce sujet, BE est en contact avec l'OrTra Santé. La procédure a été préparée, il manque encore le profil de qualification national. (d) Une procédure est en cours, elle est préparée avec la partie francophone du canton et nécessite une coopération intercantionale. Il est question d'élaborer une

procédure dans le domaine de l'horlogerie, mais l'OrTra concernée se montre pour l'heure encore réservée. L'ég-2 entend se pencher sur la demande présentée au point (b).

- Canton de Saint-Gall, bilan de compétences (responsable de projet : Jutta Röösli). Depuis 2006, une procédure est officiellement mise en œuvre au niveau de la certification cantonale. Une demande au niveau CFC est en cours d'élaboration et doit être remise à l'OFFT dans les prochains mois. La vérification des compétences professionnelles et personnelles est la clé de voûte de l'offre saint-galloise et le point de départ d'autres étapes ciblant le développement de chaque individu, telles que l'établissement d'un plan de carrière, l'évaluation personnelle, la planification d'une formation et de cours de perfectionnement ciblés, le comblement des lacunes scolaires ou encore le passage d'un diplôme fédéral (CFC, attestation). L'évaluation des compétences professionnelles et personnelles est actuellement proposée pour plus de 20 métiers. L'offre dépend néanmoins des places disponibles dans les entreprises. L'ég-2 s'intéresse tout particulièrement à différents aspects : (a) résultats de l'évaluation externe ; (b) demande effective de certification dans les différentes professions ; (c) demande émanant des cantons voisins et coopération avec ces derniers (AI, AR, GL, TG...).
- L'ég-2 s'intéresse tout particulièrement aux OrTra qui élaborent dans un projet-pilote les premiers profils de qualification nationaux comprenant également des conditions de réussite :
 - OrTra santé : assistant(e) en soins et santé communautaire
 - Formation du Commerce de Détail Suisse FCS : assistant(e) du commerce de détail
 - I-CH Formation professionnelle informatique suisse : informaticien(ne)
 - Economie familiale suisse : gestionnaire en intendance
 - Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social : assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif
 - Conférence suisse des branches de formation et d'exams commerciales CSBFC : employé(e) de commerce
 - Hotel&Gastro Formation : spécialiste en restauration
 - Association Suisse pour la Formation Professionnelle en Logistique ASFL : logisticien(ne) CFC

L'ég-2 intervient auprès de trois des OrTra citées ci-dessus – OrTra santé, Hotel&Gastro Formation et Formation professionnelle informatique suisse – comment est mis en

œuvre le profil de qualification élaboré du point de vue de la coopération interne, la coopération entre les cantons au-delà des frontières linguistiques et quelle réponse est donnée à l'impératif de la certification de mêmes compétences à l'échelle de toute la Suisse. La centralisation promue par le projet national dans la formulation des profils de qualification mène-t-elle à l'objectif souhaité ?

3.2 Prestations et produits de l'ég-2

Au cours de la phase de mise en œuvre, c'est-à-dire de mai 2007 à décembre 2008, l'ég-2 doit fournir une série de prestations devant aboutir à des résultats et à des produits précis :

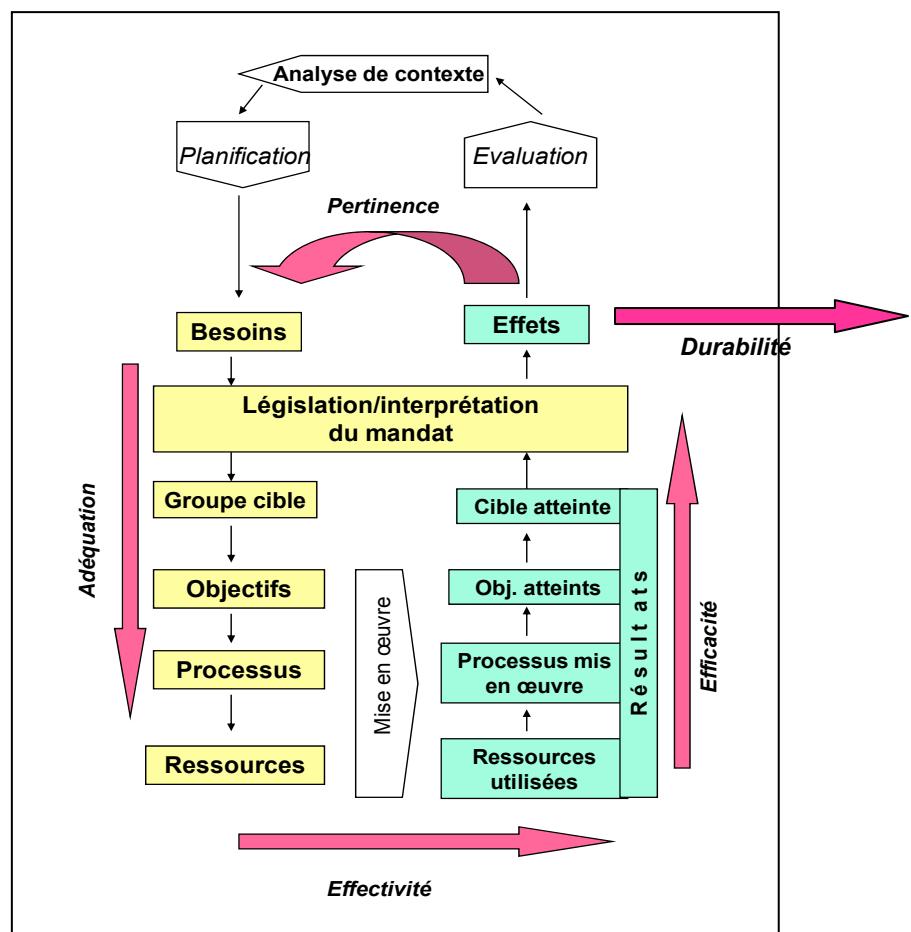
- élaboration et utilisation d'un outil d'évaluation ;
- réalisation d'une grille pour l'identification des coûts ;
- évaluation de procédures de validation sélectionnées (réalisation de rapports individuels pour chaque procédure évaluée) ;
- mise à disposition sous une forme adéquate de l'information sur les expériences pertinentes (site internet, publication périodique, présentation à l'occasion de conférences et d'ateliers) ;
- réalisation de deux rapports intermédiaires et d'un rapport final conformément aux prescriptions du mandant ;
- coordination avec le groupe de coordination et l'OFFT.

4 Méthodologie

L'évaluation est une étape du processus de gestion de projet. Sur la base de ses expériences en évaluation et planification de projets, KEK CDC Consultants a conçu un modèle général adapté à la structuration d'évaluations. Une représentation détaillée de cet instrument de travail est disponible sur le site de KEK-CDC Consultants². L'ég-2 utilise cet instrument tant au niveau des différents projets de validation que pour l'évaluation globale.

4.1 Instrument (modèle de base)

Le modèle de base est combiné aux exigences du guide national aux *autres procédures de qualification*, rendant opérationnels les différents critères du modèle avec les exigences du guide. Il en découle un instrument d'évaluation « sur mesure » pour les *autres procédures de qualification*, établissant un lien entre les exigences fondamentales concernant l'évaluation et les conditions spécifiques requises pour les *autres procédures de qualification*.

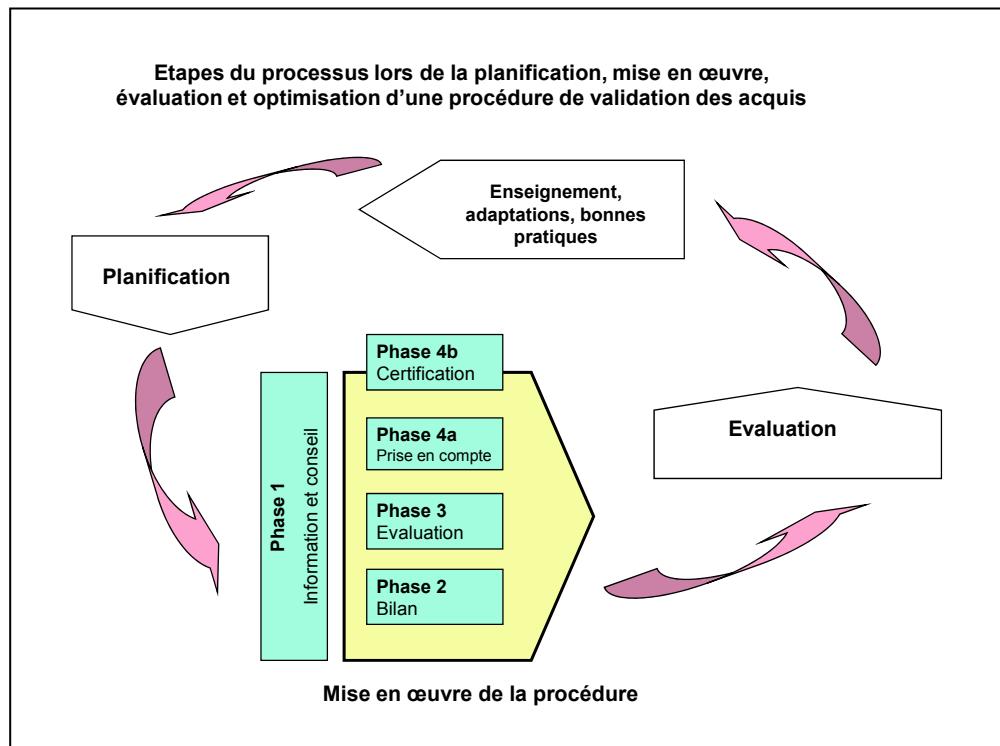


² Le modèle a été certifié dans le cadre du développement d'un système d'assurance qualité pour des mesures destinées au marché de l'emploi 2006 sous le nom de AOMAS 2005.

4.2 Processus de l'ég-2

L'évaluation est une étape de l'ensemble du processus de planification, développement, réalisation et perfectionnement de la *procédure de validation des acquis* (cf. schéma du processus).

Schéma
du processus



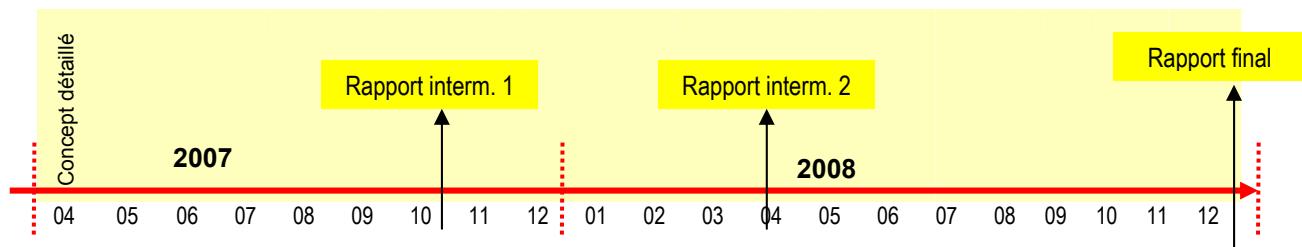
La méthode et l'instrument de l'évaluation globale sont décrits à l'**ANNEXE 1**.

Une **check-list** des critères prescrits à ce jour pour une bonne procédure est disponible à l'**ANNEXE 2**.

5 Calendrier et planification des activités

5.1 Calendrier

La période prévue pour la deuxième étape de la réalisation de l'évaluation globale s'étend du 15 avril 2007 au 31 décembre 2008. Le rapport final doit être remis à l'OFFT d'ici le 31 décembre 2008.



5.2 Plan des activités

<u>Contributions prévues</u>	
Aperçu des nouvelles procédures développées, utilité de l'évaluation pour les acteurs impliqués, transfert du savoir	
Activités et résultats	Calendrier
(1) Modèle pour l'évaluation (concept détaillé avec instrument) KEK-CDC Consultants (a) réalise une enquête auprès des cantons de Suisse alémanique pour faire un état des lieux des aPQ. (b) prend contact avec la Commission de la CRFP afin de s'informer de l'avancement de ses travaux. (c) élabore le concept détaillé et l'instrument d'évaluation et soumet ces travaux au groupe de coordination. (d) réalise une grille pour l'identification des coûts et en discute avec le groupe d'accompagnement.	20.4.2007 - 25.6.2007 15.5.2007 16.5.2007 1.6.2007 01.7.2007
Résultat/étape : L'instrument d'évaluation est intégré au concept détaillé et adopté par le groupe de coordination.	
(2) Evaluation des procédures sélectionnées KEK-CDC Consultants prend connaissance de la documentation portant sur les 10 à 12 procédures à évaluer et conduit les évaluations. L'évaluation des procédures a lieu en étroite collaboration avec les responsables des procédures (responsables de projet, représentant(e)s des cantons, représentant(e)s des OrTra, membres de la commission du projet, expert(e)s, etc.).	Juin 2007 – mai 2008

<p>KEK-CDC Consultants organise au début de l'évaluation un premier séminaire avec les responsables de chaque procédure. A l'occasion de ce séminaire, KEK-CDC Consultants présente l'instrument d'évaluation, explique la procédure et prend note des requêtes des responsables.</p> <p>Résultat : L'instrument destiné à l'évaluation est introduit et appliqué aux procédures sélectionnées.</p>	
<p>(3) Rapports d'évaluation</p> <p>KEK-CDC Consultants évalue ensuite chaque procédure et rédige un rapport. Ce rapport est soumis aux responsables invités pour avis et fait l'objet d'une discussion avec ces derniers à l'occasion d'un 2^e séminaire.</p> <p>Résultats : Les rapports d'évaluation qui auront été examinés avec les responsables sont disponibles pour les 10 à 12 procédures. Les responsables disposent d'une évaluation de leur procédure conforme à la grille d'évaluation introduite.</p>	<p>en continu ; fin mai 2008, tous les rapports portant sur les procédures évaluées sont disponibles.</p>

<u>Contributions prévues</u>	
Comparaison des procédures du point de vue de l'adéquation, efficacité, efficience, pertinence et durabilité, enseignements à en tirer pour le guide national, bonnes pratiques et leçons à tirer, transfert du savoir	
Activités et résultats	Calendrier
(4) Synthèse des rapports d'évaluation	20 sept. 2008
<p>KEK-CDC Consultants élaboré la synthèse des 10 à 12 rapports d'évaluation, en évalue l'adéquation, l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité et identifie les bonnes pratiques et les pratiques transférables.</p> <p>KEK-CDC Consultants soumet au groupe de coordination le rapport de synthèse pour que ce dernier le contrôle et prenne position.</p> <p>Une fois le rapport de synthèse approuvé, KEK-CDC rédige en accord avec l'organe de pilotage un résumé des bonnes pratiques, leçons à tirer et recommandations, destiné aux responsables des procédures.</p> <p>KEK-CDC présente ce résumé sous une forme adéquate aux acteurs intéressés.</p> <p>Résultat/étape : Rapport de synthèse et résumé pour les responsables</p>	

<u>Contributions prévues</u>	
Constats faits lors de la mise en œuvre, problèmes, demande de soutien	
Activités et résultats	Calendrier
(5) Enquête auprès des personnes clés	<p>tout au long du projet ; documentation dans le premier rapport intermédiaire</p>

leurs propositions concernant la marche à suivre.	(15.10.2007), dans le deuxième rapport intermédiaire (31.3.2008) et dans le rapport final.
Résultat : Présentation des résultats de l'enquête, rapport adressé aux organes du projet et aux partenaires impliqués	

6 Organisation

6.1 Réalisation

KEK-CDC Consultants réalise l'ég-2 sur mandat de l'OFFT.

- Jean-Pierre Wolf, wolf@kek.ch ; 032 325 19 25, responsable du mandat
- Johannes Zuberbühler, zuberbuehler@shelterteam.ch ; 044 388 23 05, vice-responsable du mandat/collaboration
- Claude Evelyne Wilhelm, wilhelm@inter-valle.ch ; 021 320 11 88, coopération Suisse romande
- Franz Kehl, kehl@kek.ch ; 044 368 58 79, assistant/secrétariat
- Hannes Lindenmeyer, lindenmeyer@kek.ch ; 044 368 58 99, soutien technique

6.2 Accompagnement

L'évaluation globale est encadrée par un comité du groupe de coordination. Ce groupe d'accompagnement est constitué des personnes suivantes :

- Susanna Mühlethaler ; OFFT ; susanna.muehlethaler@bbt.admin.ch ; 031 324 90 41
- Jean-Pierre Cattin ; jean-pierre.cattin@etat.ge.ch ; 022 388 45 02
- Annemarie Gehring ; Agogis ; annemarie.gehring@agogis.ch ; 043 466 71 02
- Roland Hohl ; IGKG Schweiz, roland.hohl@igkg.ch ; 031 398 26 11
- Ernst Hügli ; E-H-C ; info@ehuegli.ch ; 041 781 56 79

Les fonctions principales du groupe d'accompagnement comprennent les activités suivantes :

- sélection des projets-pilotes décentralisés qui seront soumis à l'évaluation globale 2 et informations y afférentes (accès à l'évaluation globale 2) ;
- accompagnement du processus, avec notamment des débats autour des rapports intermédiaires et la fonction d'interlocuteur pour les feed-back oraux concernant l'évaluation globale 2 et la première ébauche du rapport final.

7 Rapports

Aperçu des produits et des rapports devant être réalisés et fournis par l'ég-2 :

- | | |
|--------------|---|
| 29.05.2007 | (a) Remise du concept détaillé avec la partie présentant les instruments |
| 01.06.2007 | (b) Présentation du concept détaillé au sein du groupe de coordination |
| 15.10.2007 | (c) Premier rapport intermédiaire |
| 16.11.2007 | (d) Présentation du rapport intermédiaire au sein du groupe de coordination |
| 31.03.2008 | (e) Deuxième rapport intermédiaire |
| Avril 2008 | (f) Présentation du rapport intermédiaire au sein du groupe de coordination |
| 15.05.2008 | (g) 10 à 12 rapports individuels sur les procédures évaluées |
| 20.09.2008 | (h) Ebauche de rapport final |
| Octobre 2008 | (i) Présentation du rapport final au sein des organes du projet |
| 31.12.2008 | (j) Rapport définitif |